

La Rochelle, le **13 NOV. 2018**

PREFECTURE
SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE LA COORDINATION
ET DE L'APPUI TERRITORIAL
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

COMMISSION DE SUIVI DE SITE

SOCIÉTÉ RHODIA OPERATIONS

COMPTE-RENDU

RÉUNION DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE

VENDREDI 26 OCTOBRE 2018

PRÉFECTURE - SALLE JEAN MOULIN - 10 H30

Compte-rendu de la réunion de la Commission de Suivi de Site de la société RHODIA Opérations.

Liste des participants

Collège « Administrations de l'État »

M. PORTHERET
Mme BOURDIN
Mme COUTY
M. DUCROT

Secrétaire général de la Préfecture
Préfecture – bureau de l'environnement
DREAL – Unité bi-départementale 17/79
DIRECCTE – Inspection du travail

Collège « Riverains »

M. KONEY
M. LE CREFF
M. ZIELINSKI
M. JOUAN

Association UFC Que Choisir 17
Comité de quartier Laleu, La Pallice, La Rossignollette
Comité de quartier Laleu, La Pallice, La Rossignollette
Association Nature Environnement 17

Collège « Exploitants »

M. B.
M. D.
Mme L.

Responsable HSE, Rhodia Opérations
Directeur Rhodia Opérations
Responsable HSE, Rhodia Opérations

Collège « Salariés »

M. B.
M. N.
M. R.

Salarié Rhodia Opérations
Salarié Représentant du CSE, Rhodia Opérations
Salarié Rhodia Opérations

Personnalités qualifiées

Commandant Fabien LOUP

SDIS 17

Membres excusés

Mme Evelyne FERRAND
M. Patrick VARRIER
M. Emmanuel BOUTIN
Mme Sophorn GARGOULLAUD
Mme Cécile GLEMAIN
Mme Sabine COSTES

Conseil Départemental 17
Comité de quartier de Port Neuf
CDA La Rochelle – service environnement
Ville de La Rochelle
Ville de La Rochelle
DDTM 17 – service prévention des risques

Ordre du jour

- Présentation du bilan du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 de l'inspection des installations classées
- Présentation du bilan de l'exploitant, en application de l'article D.125-34 du Code de l'environnement
- Questions diverses

Documents associés

Annexe I : Arrêté n° 18-1600 du 6 août 2018
Annexe II : Présentation de la DREAL
Annexe III : Présentation de l'exploitant

10 heures 34 — Début de la réunion

M. le Secrétaire Général de la Préfecture de La Rochelle

Ouvre la réunion, puis annonce que l'arrêté préfectoral du 6 août 2018 (cf. Annexe I) est venu renouveler, pour une durée de cinq ans, l'arrêté de création de la présente commission de suivi de site.

I. Présentation du bilan du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 de l'inspection des installations classées

Mme COUTY procède à la présentation (cf. Annexe II). La visite d'inspection du 19 juin 2018 a permis de constater quatre écarts simples et d'effectuer sept remarques. L'industriel a présenté des réponses écrites sur tous ces points, mais trop tard pour que celles-ci soient intégrées au document exposé ce jour. Il s'est néanmoins engagé à traiter tous les éléments soulevés et a fourni des délais de réalisation au titre de chacune de ces corrections.

L'écart simple n° 4 concernait le nombre de wagons d'acide nitrique présents sur le site, qui parfois, peut s'avérer supérieur au nombre autorisé par l'arrêté préfectoral. L'industriel s'est donc engagé à rechercher des solutions, puis à les porter à la connaissance de la Préfecture.

M. le directeur de RHODIA Opérations précise que cette situation ne revêt aucun caractère habituel, puis confirme que la problématique est à l'étude.

Mme COUTY ajoute que cette situation s'avère plutôt subie par l'exploitant, c'est pourquoi d'ailleurs, ce point fait l'objet d'un écart simple.

M. LE CREFF souhaite savoir si ces dépassements portent sur le nombre total de wagons autorisés sur le site, par an.

Mme COUTY explique que de temps en temps, le nombre de wagons accueillis sur le site s'avère, en cumul, supérieur à la prescription de l'arrêté, soit du fait de la SNCF, soit parce que des wagons arrivés précédemment n'ont pas encore été déchargés. La prescription n'est donc pas respectée, sans toutefois que cela n'engendre de risque supplémentaire.

M. ZIELINSKI demande confirmation qu'en aucun cas, ces wagons ne demeurent sur la voie ferrée qui traverse le Port.

Mme COUTY confirme que tous ces wagons sont entreposés sur le site de l'industriel.

M. le directeur de RHODIA Opérations convient de l'existence de difficultés ponctuelles en matière de gestion locale des flux de wagons.

M. DUCROT demande des précisions à propos des opérations de remplacement des tuyaux d'acide, dans la mesure où celles-ci s'effectuent en hauteur.

M. le responsable HSE de RHODIA opérations indique que ces opérations de maintenance s'avèrent majoritairement sous-traitées. A ce titre, elles font l'objet d'autorisations de travail spécifiques et de plans de prévention. Elles ont généralement lieu à une hauteur pouvant aller de 5 à 8 mètres.

II. Présentation du bilan de l'année 2017 de l'exploitant en application de l'article D.125-34 du code de l'environnement

M. le directeur de RHODIA Opérations présente l'activité du site classé Seveso 3 de La Rochelle (cf. Annexe III).

M. le responsable HSE de RHODIA opérations présente ensuite les actions réalisées au titre de la prévention des risques (cf. Annexe III), après avoir précisé que le planning annuel des inspections a été respecté. Les investissements en HSE (hygiène, sécurité et environnement) ont représenté 1,241 millions d'euros en 2017. Deux exercices POI (plan d'opération interne) ont été réalisés en 2017 et le premier de l'année 2018 a également déjà eu lieu. La surveillance des performances s'effectue à l'aide de retours d'expérience partagés au niveau du groupe Solvay, mais aussi au niveau mondial. Les salariés ont recensé et fait remonté à leur hiérarchie 186 événements en 2017, dont aucun n'a eu d'impact externe.

Des études d'amélioration des contrôles d'accès et anti-intrusion sont en cours et le plan de modernisation des installations se poursuit. De plus, le site accueillant un très grand nombre de goélands, il a obtenu de la Préfecture, en 2017 et en 2018, un arrêté autorisant la stérilisation de leurs œufs.

Par ailleurs, les niveaux de consommation d'eau du site ont été largement améliorés au fil des ans et un groupe d'amélioration de procédé continue d'ailleurs de rechercher de nouvelles opportunités d'amélioration. Une réflexion similaire porte sur la réduction des rejets d'azote et un nouveau système de traitement a permis de diminuer drastiquement les rejets de mercure.

M. le directeur de RHODIA Opérations rappelle qu'il y a quelques années, les équipes R&D du site ont trouvé le moyen de supprimer toute difficulté relative aux rejets de phosphore. En effet, dès lors qu'une difficulté émerge avec un composant, toutes les compétences du site sont mobilisées jusqu'à ce que des solutions adaptées soient trouvées.

M. le responsable HSE de RHODIA opérations achève sa présentation en évoquant les rejets atmosphériques, tels que mesurés par un organisme extérieur habilité.

M. JOUAN prend acte des efforts effectués par l'exploitant sur ses consommations d'eau, ainsi que sur les rejets en azote et en phosphore dans le pertuis charentais. Il relève également la nette réduction de la concentration en mercure des effluents aqueux. Cependant, il comptabilise tout de même, en sept à huit ans, 5 000 tonnes de rejets azotés et 1 000 tonnes de composés du phosphore. Or le pertuis charentais constitue une zone fermée, caractérisée par un faible renouvellement. C'est pourquoi il pourrait s'avérer pertinent de réduire les volumes de nitrate d'ammonium par valorisation.

M. le directeur de RHODIA Opérations rappelle tout d'abord que les niveaux de rejets du site se situent bien en deçà de ceux figurant sur son autorisation préfectorale, ce qui n'interdit cependant pas de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue. C'est pourquoi un groupe d'amélioration de procédé (GAP), dédié à l'environnement, a été mis en place. A date, aucune solution simple faisant sens n'a encore été trouvée, mais le GAP poursuit ses travaux. Il ajoute que la valorisation du nitrate d'ammonium est déjà effectuée sur le site.

Mme COUTY précise qu'en sus des analyses présentées à la CSS, l'exploitant réalise des analyses physico-chimiques et biologiques dans le milieu, qui ne montrent pas d'impacts de ses rejets en mer.

M. JOUAN s'étonne de l'absence d'informations sur la température des effluents aqueux évacués au point de rejet en mer.

M. le directeur de RHODIA Opérations explique que ce rapport a été établi à la fin du mois de juin précédent, alors que ces mesures n'étaient pas encore achevées. Depuis, l'étude d'impact n'a pas permis de démontrer que le surcroît de température avait un effet sur le milieu.

M. JOUAN relève enfin l'absence d'informations relatives à la quantité de composés organiques volatils (COV) émis dans l'air.

Mme COUTY précise que le site dispose d'un plan de gestion des solvants, déposé chaque année à la DREAL pour validation. Les quantités de COV émises sont par ailleurs disponibles sur la plateforme IREP.

M. le directeur de RHODIA Opérations entend développer les échanges entre le site et son environnement. Une bonne intégration sur son territoire constitue en effet un élément essentiel de sa stratégie.

M. ZIELINSKI remercie, à ce propos, le groupe Solvay pour sa participation au sein d'un ESAT spécialisé dans la blanchisserie.

M. KONEY souhaite savoir quand a été initiée la démarche de déclaration des incidents, et s'étonne de leur forte augmentation sur le premier semestre 2018.

M. le responsable HSE de RHODIA opérations répond que cette démarche date de 2011 sur le site de La Rochelle. Le nombre d'événements déclarés a crû en 2018, car les salariés se sont mieux appropriés le dispositif, notamment parce que des outils informatiques dédiés ont été mis à leur disposition.

M. KONEY estime qu'il serait intéressant de travailler l'antériorité de ces événements.

M. le directeur de RHODIA Opérations confirme que tous ces événements méritent d'être suivis de près, car toute récurrence pourrait engendrer un accident beaucoup plus grave. En réalité, l'augmentation du nombre d'événements déclarés traduit avant tout un meilleur recensement, mais disposer d'un historique permettrait effectivement une mise en perspective.

M. LE CREFF précise que 171 incidents avaient été déclarés en 2015, puis 168 en 2016 et enfin, 186 en 2017, c'est pourquoi le total de 135 événements recensés au cours du seul premier semestre 2018 pose tout de même question.

M. le directeur de RHODIA Opérations propose de présenter un point d'information détaillé sur ce sujet, lors de la prochaine CSS.

M. DUCROT souligne l'intérêt d'une telle démarche de remontée des presque accidents, au titre de la prévention des accidents du travail.

III. Questions diverses

M. ZIELINSKI signale avoir été interrogé par quelques riverains à propos de la grue actuellement positionnée tout en haut de la cheminée du site.

M. le directeur de RHODIA Opérations explique que cette grue permet la réalisation de travaux de maintenance sur le nez de cette cheminée, qui n'est toutefois utilisée que lorsque les chaudières au fioul domestique fonctionnent, soit deux fois trois jours par an.

M. LE CREFF indique que le compte rendu de la précédente réunion lui attribue des propos qui n'étaient pas les siens.

M. le Secrétaire Général de la Préfecture remercie l'industriel pour ses efforts, puis clôt la réunion.

Le Président

Pierre-Emmanuel PORTHERET

